



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20260113-260113_009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2026

Publication : 22/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N° 260113_009

OBJET : FONCIER : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°250923_007 – ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AC 557 ET AC 558

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE TREIZE JANVIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 janvier 2026

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 28

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

PRESENTS : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIERE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Thierry PONCHON à Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX à Marie-Christine BERTHOLLET - Emmanuelle NEEL à Michel NEEL - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET.

Absent : Cyril D'IPPOLITO

Secrétaire élu pour la session : Hervé LASSABLIERE

Par délibération du 23 septembre 2025, n°250923_007, le conseil municipal a approuvé l'acquisition des parcelles AC 557 et AC 558 au prix de 160 000 €.

Il avait été indiqué que la signature d'un compromis de vente devait être effectué avant la fin 2025 puis la signature de l'acte notarié relatif à la vente lors du premier semestre 2026.

Or, il s'agira d'un achat direct sans compromis de vente.

Il convient donc d'annuler cette délibération et en reprendre une nouvelle en tenant compte de cette modification.

Dans le cadre du dispositif Petite Ville de Demain (PVD) et plus particulièrement du projet de réaménagement du carrefour Saint Roch dans un but d'intérêt général avec la création de places de stationnement et d'espaces verts en proximité du centre-ville, il est intéressant que la commune puisse acquérir les parcelles suivantes AC 557 et AC 558 situées respectivement boulevard de la résistance et 5 rue Eugène Provot, en complément de l'acquisition des parcelles cadastrées AC 560 – AC 562 – AC 563 – AC 744 – AC 886 – AC 1043 – AC 559 situées 9 rue Eugène Provot, en vue de la réalisation totale du projet de stationnement.

En effet, suite à une étude trafic et de stationnement par un cabinet spécialisé, les conclusions relatives aux difficultés de stationnement notamment en centre-ville révèlent un déficit surtout les jours de fortes affluences.

Il est envisagé un achat direct sans compromis de vente lors du premier semestre 2026.

Le conseil municipal sera invité à annuler la délibération n°250923_007, à approuver l'acquisition des parcelles AC 557 et AC 558 au prix de 160 000 € et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ou tous documents relatifs à cette acquisition. Les frais de notaire étant à la charge de la commune de Chazelles-sur-Lyon.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ANNULE** la délibération n°250923_007,
- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles AC 557 et AC 558 au prix de 160 000 € ;
- **DIT** que les frais de notaire des actes afférents à l'acquisition sont à la charge de la commune de CHAZELLES-SUR-LYON ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents à la présente délibération, y compris les actes notariés.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL

Le secrétaire de séance,
Hervé LASSABLIERE

